

**Veillez : - Parapher chaque page
- Remplir, dater et signer en dernière page
- Rapporter le document le jour de votre rendez-vous**

Vous allez bénéficier d'une PONCTION- BIOPSIE ABDOMINALE EN RADIOLOGIE

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen en radiologie. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une information vous est fournie sur le déroulement de l'intervention et de ses suites. Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie et le scanner utilisent des rayons X :

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'échographie utilise les ultra-sons, sans aucun effet irradiant.

De quoi s'agit-il ?

Une ponction-biopsie abdominale consiste à faire une piqûre dans le ventre ou le dos pour réaliser un ou plusieurs prélèvements au niveau d'un organe. Ces prélèvements seront analysés au microscope dans un laboratoire. Cette ponction-biopsie peut, dans la majorité des cas, permettre de connaître la nature de l'image sur laquelle nous nous interrogeons puis de pouvoir vous proposer un traitement adapté.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Nous utiliserons pour nous guider et pour rendre le geste plus sûr, selon les cas l'échographie ou le scanner. Ces techniques permettent de bien repérer les organes, de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Le déroulement de l'examen :

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure et arrêter de respirer si le radiologue vous le demande.

La ponction-biopsie comprend trois étapes principales :

- 1) Le repérage de l'organe ou de la lésion grâce à l'échographie ou au scanner.
- 2) L'anesthésie locale au niveau du point de ponction. Elle provoquera une petite douleur de courte durée.
- 3) L'introduction de l'aiguille et la ponction-biopsie. Le premier passage de l'aiguille en profondeur peut être un peu désagréable mais brève. Après cela, vous n'aurez plus que des sensations de pression sur la peau.

Le temps nécessaire pour effectuer la ponction est variable avec le mode de guidage et la difficulté du geste.

Quelles complications peuvent survenir pendant et après la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Des douleurs abdominales peuvent apparaître après la ponction ; elles sont le plus souvent transitoires et calmées par les médicaments.

Une douleur à l'épaule droite peut survenir dans le quart d'heure qui suit une ponction du foie ; vous la signalerez aussitôt à l'équipe médicale ; généralement elle sera rapidement soulagée par des médicaments.

Les urines peuvent être teintées de sang, après une biopsie du rein ; cette hémorragie est passagère. Très rarement une hémorragie nécessitera une transfusion de sang, de dérivés sanguins, ou une intervention (les décès après une simple ponction sont tout à fait exceptionnels).

N'hésitez pas à nous prévenir à la moindre douleur persistante ou signes anormaux aux numéros suivants : 03.90.67.39.91 (secrétariat du GERC) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 ou au 03.90.67.40.10. (service des URGENCES de la Clinique RHENA).

Quand les résultats seront-ils disponibles ?

L'analyse complète prendra plusieurs jours. Les résultats seront alors adressés dans les meilleurs délais à votre médecin qui pourra alors vous les commenter.

Que va-t-il se passer après la ponction ?

Vous serez surveillé attentivement par le personnel soignant. On vous indiquera si vous devrez rester allongé et pendant combien de temps. La durée pendant laquelle vous devrez rester en radiologie ou dans l'établissement dépend du type de ponction.

Ce que vous devez faire

Consultation préalable :

Le médecin radiologue va vous voir en consultation, il est très important de lui communiquer la liste des médicaments que vous prenez et lui signaler si vous prenez des anticoagulants type AVK (PREVISCAN, SINTROM, COUMADINE), de l'aspirine ou du PLAVIX ou tout autre médicament qui fluidifie le sang.

Les examens de sang que vous devez faire avant l'intervention :

Avant l'examen, on vous demandera de faire des analyses médicales pour vérifier que votre sang coagule bien.

Apportez le jour de l'examen :

1. Les résultats du laboratoire concernant la coagulation.
2. Le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM...).
3. La liste écrite des médicaments que vous prenez (ordonnance récente).

Pour l'examen :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Vous devez venir à jeûn (ne pas manger 6 heures avant le geste) et ne pas boire durant les 2 heures avant le geste.

Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

Après votre retour à domicile :

Vous ne devez pas conduire pendant les 24 premières heures, éviter les exercices physiques intenses dans les 48 heures suivantes et vous organiser pour, en cas de problème, pouvoir rejoindre rapidement l'établissement.

Les radiologues assurent la permanence des soins et vous pouvez joindre, en cas de besoin, le secrétariat de radiologie interventionnelle au 03.90.67.39.91 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

En cas de douleurs persistantes ou de signes anormaux, il est important de contacter immédiatement votre médecin traitant ou le service des URGENCES de la Clinique RHENA au n° de téléphone suivant : 03.90.67.40.10.

N'hésitez pas à poser des questions lors de la consultation avec le radiologue qui étudiera votre dossier avant la programmation de la biopsie.

Je soussigné(e).....

a personnellement rempli cette fiche le

.....

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature